

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1923

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADÉMIES

Des presses de

L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE

1923

NUMISMATIQUE DU CONGO

—

III

MONNAIES MÉTALLIQUES EMPLOYÉES AU CONGO

Depuis longtemps déjà, certaines populations du Congo ont appris à utiliser la monnaie métallique, concurremment avec d'autres valeurs, pour leurs actes commerciaux.

Ce sont notamment celles qui sont fixées près du Nil, celles qui vivent dans le voisinage du Zambèze et celles qui se trouvant à proximité de l'Angola ou de l'ancien royaume de San Salvador, eurent, dès le XV^e siècle, des relations commerciales avec les trafiquants portugais.

De nos jours encore, les indigènes « Bakongos » désignent nos monnaies d'argent par le nom de « prata » (1) et celles de cuivre ou de nickel, sont pour eux des « macuta » (2).

Toutefois la première prise de contact des Européens avec la côte occidentale d'Afrique ne paraît pas remonter au delà du XIV^e siècle, époque à laquelle les Gênois s'installèrent aux îles Açores, à Madère et dans l'archipel des Canaries.

Une communication récente de M. Charles de la Roncière à l'Académie française des Inscriptions, a cependant fait connaître que, vers 1300, un Génois était installé à « Sidjilmessa » et que des relations existaient alors entre l'Europe et « Tombouctou ». Des commerçants et même des artistes espagnols et italiens auraient été fixés trente ans plus tard à « Mali », en amont du Niger. Mais on sait que ces localités étaient alors

(1) Argent en portugais.

(2) Ancienne monnaie divisionnaire portugaise.

reliées à Fez par une route terrestre qui pouvait rendre inutile un accès par la côte occidentale.

Les Génois furent suivis par les Dieppois qui, vers 1364, atteignirent le cap Vert et le cap Palmas. Mais c'est aux Portugais qu'est due la reconnaissance de la côte baignée par l'océan Atlantique, depuis « Ceuta » (1415) jusqu'au « cap de Bonne Espérance » (1486).

Le littoral de la région comprise entre le « Rio Nũnez » et le « cap Lopez » fut découvert par eux de 1446 à 1484. Cette vaste région qui s'étend sur plus de 3,000 kilomètres de côtes, connues de nos jours sous les noms de « Côtes de Sierra Leone », des « Graines », « des Dents », « d'Or », « des Esclaves », « du Benin », « de Calabar », « de Biafra » et « du Gabon », fut renseignée sur leurs cartes sous le nom de *Guinée*.

Après la découverte du Congo et des pays voisins (1484-85), ce nom fut étendu à la région située entre le « cap Lopez » et le « cap Negro », comprenant les royaumes de *Loango*, de *Cong*, d'*Angola* et de *Benguela*.

La Guinée primitive fut alors distinguée par le nom de *Guinée supérieure*, tandis que son extension le fut par celui de *Basse-Guinée* ou *Congo*, ce dernier nom étant celui de la tribu principale de la contrée, dont le chef, fixé à « Mbanza e kongo » (1), plus tard San Salvador, avait étendu sa domination sur les tribus voisines.

C'est à cette époque qu'on peut faire remonter le premier monnayage qui intéresse le Congo, Jean II de Portugal (1481-1495) ayant pris sur certaines pièces le titre de « Dominus Guineae » (2).

Cependant le mouvement géographique du 26 septembre 1893 nous apprend « qu'en creusant le sol d'un nouveau magasin à établir sur le promontoire élevé appartenant à la Société Anonyme belge du Haut-Congo, entre Matadi et le ravin Léopold, le mécanicien Ragheno a fait une curieuse trouvaille. A un mètre de profondeur, sous une couche de copal fossile, ses ouvriers ont mis au jour une petite pièce en argent de l'époque

(1) Mbanza signifie résidence royale. Mbanza e Kongo=Résidence du roi Kongo.

(2) Deux siècles plus tard, des " Souverains " frappés par Charles II, roi d'Angleterre, (1660-1685), furent appelés " Guinées " du lieu de provenance de l'or qui avait servi à les fabriquer.

romaine. Le directeur Parminter, prévenu, fit immédiatement surveiller les opérations des déblais, mais aucun autre objet n'a été trouvé ».

Envoyée en Belgique, la pièce, passablement corrodée, fut soumise à Camille Picqué qui y reconnut un denier portant, d'un côté, la tête d'Adrien laurée à droite, avec l'inscription : IMP. CAESAR TRAIAN HADRIANUS AUG., et, de l'autre, la *Liberté*, assise à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre, ainsi que l'inscription : PM. TR. P. COSIII autour du champ et LIB. PV. à l'exergue (1).

Cette trouvaille isolée ne peut évidemment avoir l'origine antique qu'on serait tenté de lui donner; le denier d'Adrien fut, sans aucun doute, apporté au Congo par un des commerçants portugais qui fréquentèrent le Zaïre après sa découverte par Diégo Câm en 1484. Les monnaies romaines continuèrent, en effet, à circuler pendant le moyen âge; l'emploi des bronzes ne prit même fin qu'avec la suppression des gros billons de la première république française.

Les difficultés de la navigation ainsi que celles des communications terrestres, en amont de Matadi, n'ont guère permis au commerce étranger de pénétrer au delà de cette localité. Il ne faudrait toutefois pas en déduire qu'aucune autre partie de notre colonie n'a pu connaître l'usage de la monnaie métallique.

Le journal précité signale, à la p. 74 de l'année 1894, qu'une monnaie d'Antonin le Pieux fut trouvée dans les ruines de Zimbabwe, au Mashonaland, à côté d'une pierre, au centre de laquelle est gravé un crocodile entouré de constellations et de signes du Zodiaque, pierre à laquelle on attribue une origine arabe.

Les mêmes ruines de Zimbabwe et celles de Mombo ont fourni des monnaies vénitiennes, déposées actuellement au British Museum, au nom du doge Aloïs Mocenigo (1570-77), qui semblent indiquer que des relations commerciales existaient au XVI^e siècle entre la Reine de l'Adriatique et l'intérieur de l'Afrique, où les trafiquants se rendaient sans doute par la voie du Zambèze.

(1) Le type de cette monnaie a été donné par Cohen au t. II, p. 181, n^o 904 de sa 2^e édition: L'indication du troisième consulat date cette monnaie de l'an 119 de Jésus-Christ.

M. Wangermée rapporte (1) que les nombreuses ruines de constructions massives rencontrées en plus de cinq cents endroits de cette région aurifère ont permis de constater qu'à une époque ancienne, déjà il s'y trouvait d'importants établissements ayant pour objet l'exploitation de l'or dont l'écoulement se faisait vers tous les points de l'océan Indien. Certains voyageurs font remonter ces établissements au temps de Salomon.

Fondés apparemment par les Sabéens, exploités durant le moyen âge par les Arabes et plus tard par les Portugais, ils paraissent n'avoir été abandonnés que vers le commencement du XVII^e siècle. Il ne serait donc pas étonnant que l'on exhumât, non seulement dans les environs des ruines que nous venons de signaler, mais encore dans les régions voisines, et par conséquent dans le Katanga, des monnaies apportées et employées par les diverses nations qui ont exploité successivement les mines de cuivre et les champs aurifères situés au nord du Zambèze. M. Jolivet (2) nous apprend que « le prince Louis (Louis Grimaldi, 1672-1701) fut sollicité de faire frapper des *Picons*, dont le besoin se faisait sentir au Congo ».

Le roi et les habitants de ce pays, dit un mémoire du commissaire Terrazano, désireraient avoir cette sorte de monnaie, la seule qu'ils connaissent et qui leur fait défaut. Les pièces qui restent en circulation ont perdu une partie de leur poids primitif, d'une once, mais conservent néanmoins toute leur valeur aux yeux des intéressés. Les fermiers de la monnaie voudraient donc être autorisés à en fabriquer, au poids des espèces qui ont cours actuellement au Congo, et non au poids antérieurement déterminé.

Le cardinal Lorenzo, provincial des carmes déchaussés, théologien du Prince, estimait que cela pouvait se faire en toute sûreté de conscience et citait à l'appui de son opinion ARISTOTE, *de Justicia* (liv. II, chap. 23, du tit. I^{er}, n^o 4) et CAIETANUS, *de Cambis* (chap. VI), d'après lesquels, dit-il, « il est de l'essence du numéraire de servir aux transactions selon la valeur qui lui est attribuée par les princes. Or le roi du Congo ne demande pas une nouvelle monnaie, mais celle qui a cours actuellement parmi son peuple ».

(1) *Grands lacs africains et Katanga*, pp. 84-86.

(2) *Médailles et monnaies de Monaco*, 1885, p. 52.

Nous ne sommes pas parvenu à savoir quelle était la pièce qu'on désignait sous le nom de « Picon » (1). Son poids nous porte à croire que c'était une sorte de thaler ou daeldre.

Le commerce des grosses monnaies d'argent avec l'Afrique et le Levant était certainement lucratif, car l'Autriche lui donna un grand développement au XVIII^e siècle; de nos jours encore, le thaler ou « talaris » de Marie-Thérèse, au millésime de 1780, a conservé toute sa vogue dans l'Est africain. Bien que le thaler n'ait plus cours en Autriche depuis 1854, ce pays n'en a pas moins continué à en frapper pour l'exportation. De 1891 à 1895, les ateliers autrichiens en ont forgé deux millions qui ont donné un bénéfice de 130,000 florins environ (2).

Une décision du Gouverneur général de l'Etat Indépendant du Congo, prise en suite du décret du 27 juillet 1887, avait fixé à 3 francs le taux auquel le « talaris » de Marie-Thérèse pouvait être accepté dans les caisses publiques.

Les avantages de ce commerce étaient tentants, et l'on ne sera pas étonné d'apprendre que Charles de Lorraine eut un moment l'idée, en 1766, d'y employer les couronnes frappées dans les Pays-Bas autrichiens (3). Mais ce projet n'eut aucune suite à cause, semble-t-il, du manque de relations commerciales directes de nos provinces avec les pays où ce trafic s'exerçait.

On sait que le Négus Ménélik a fait frapper à son effigie, pour ses sujets, d'abord des thalers, puis des demis et des quarts de thaler. Il y ajouta même des vingtièmes et des centièmes de thaler en cuivre.

Le gouvernement italien essaya de remplacer le « talaris », dans sa possession de l'Erythrée, par des écus de cinq liras d'un type rappelant les pièces de Ménélik, mais cette tentative n'eut aucun succès. Il s'est donc résolu à demander à la Monnaie autrichienne de lui fournir de nouveaux thalers de Marie-

(1) M. Labande, Conservateur des Archives de Monaco, a bien voulu vérifier la lecture de ce terme dans le document publié par Jolivet. Il nous écrit que le mot « picon » est très net. Comme c'est la seule mention que l'on possède de cette monnaie, il est impossible d'émettre d'hypothèse en la matière.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1896, p. 460.

(3) *Ibid.*, 1896, p. 461.

Thérèse. La nouvelle frappe sera exécutée avec la matrice de 1780 portant l'effigie de la grande souveraine (1).

Diégo Cão et ses compagnons remontèrent le Zaïre (Nzadi des indigènes) jusqu'au terminus de la navigation du bas fleuve, lequel se trouve près de notre port actuel de Matadi. Leur arrivée à cet endroit est attestée par une inscription taillée dans le rocher, où, à côté d'un écusson couronné, portant les armoiries employées par Jean II de Portugal, à partir de 1485 (l'écusson aux cinq quinas disposés en croix), on peut lire ce qui suit : « Aoy chegaran os navios do illustre Rey Dom Joam ho seg^o de Portugal : D^o Caa : P^o Annes, P^o Dacosta, Alv^o Pyrez, P^o Escolar, J^o de Santiago, † da doença, J^o Alvez, † D^o Pinero G^o Alvez, Antão », et plus loin † Ruys, Farubo, Annes... ✕.

Jusqu'ici vinrent les navires de l'illustre roi Don Jean le Second de Portugal : *Diégo Cão*, Pedro Annes, Pedro Dacosta, Alvaro Pirez, Pero Escolar, João de Santiago, † de maladie, João Alvares †, *Diégo Pinero*, Gonzales Alvares, Antonio, ... † Ruys, Farubo, Annes... ✕

Plusieurs des noms conservés sont ceux de marins portugais bien connus : Pero Annes servit sous les ordres d'Albuquerque dans l'Inde ; Pero Escolar, qui accompagna l'ambassade congolaise qui se rendit en Europe en 1490-91, était pilote d'un des vaisseaux de Vasco de Gama et il accompagna Cabral aux Indes ; João de Santiago commandait le bateau de transport de l'expédition de B. Dias (1487-88) (2).

On voit par cette inscription que les explorateurs payèrent leur tribut au climat congolais.

Les territoires de *Loango*, du *Congo*, d'*Angola* et de *Ben-guela*, reconnus par *Diégo Cão*, furent réunis, comme nous l'avons dit, sous le nom de *Congo* ou *Basse-Guinée*. C'est la raison pour laquelle Jean II (1481-1495), puis ses successeurs :

(1) *Étoile Belge* du 30 avril 1923. Ce même journal rapporte qu'un correspondant du *Times* signale ce détail curieux qu'à Madagascar les indigènes utilisent des fragments de thalers de Marie-Thérèse, de différentes grandeurs, comme monnaies d'échange au poids.

(2) Ravenstein-MARTIN BEHAIM, *His life and his globe*, 1908. *Georges Grenfell*, par Sir Harry JOHNSTON, p. IX.

Emmanuel I^{er} (1495-1521), Jean III (1521-1557), etc., et plus tard Joseph I^{er} (1750-1777), etc., prirent le titre de seigneurs de Guinée (Dominus Guineae) sur certaines de leurs monnaies (1).

La Macuta. — Les nègres de la côte occidentale d'Afrique, et particulièrement ceux de l'Angora, employaient pour leurs transactions une monnaie de compte qu'ils appelaient MACUTA (2).

Après avoir fixé le nombre de ces monnaies pour un esclave, les indigènes évaluaient en « macutas » les différents objets qu'ils devaient donner en troc, et, de cette façon, réalisaient leurs opérations commerciales (3).

Voulant rendre cette monnaie effective, le roi Joseph I^{er} fit frapper, en 1761, à l'Hôtel des Monnaies de Lisbonne, des pièces du nom de MACUTA, dont la valeur était égale à celle du demi-teston (meio tostão), soit 50 reis (4).

L'unité était en cuivre; on en fabriqua des subdivisions de 1/2 et 1/4 de macuta ou équipaga, également en cuivre, et des multiples de 2, 4, 6, 8, 10, 12 macutas en argent (5).

La figure suivante de l'unité de « macuta » montrera le type de la *macuta*, qui n'a guère changé depuis sa création au dix-huitième siècle.

Voici la reproduction et la description des *macutas* qui étaient

(1) Voir, pour la description de ces monnaies: FONROBERT, *Sammlung überseeischer Münzen*. JOSÉ DO AMARAL B. DE TÊRO, *Dictionario de numismatica portugueza*. TEXEIRA DE ARAGAO, *Descrição geral e historica des Moedas cunhadas en nome dos Reis, Regentes e Governadores de Portugal*, etc.

(2) En langage « kikongo », le mot « nkuta » signifie ration; c'est alors l'équivalent du mot kiswahili « posho ». Il signifie aussi: faisceau, assemblage de, « nkuta mitako », un paquet de mitakos. D'une façon générale, il s'applique à tous les ravitaillements et aux provisions de route. « Kuta e kunzi » = ravitailler un vapeur. Une région voisine de l'Inkisi, grand marché d'esclaves, portait ce nom; elle avait pour capitale *Banza Macuta* (Banza = résidence de chef, résidence royale).

(3) *Mémoires de Academia Real das sciencias de Lisboa*, t. II, part. I, p. 266.

(4) JOSÉ DO AMARAL, *op. cit.*, p. 178.

(5) Contremarquées d'un écu de Portugal en 1809 pour en doubler la valeur.

encore en circulation au Congo lors de l'arrivée des Belges :



Dans un cercle de grènetis, PETRVS : V : D : G : REX PORT : ET : D : GUINEÆ. Sur une sphère armillaire surmontée de la couronne royale, les armes royales.

R/. Entre deux cercles de grènetis, 1860.—✻—AFRICA : PORTUGUEZA :—✻— Sous une rose accostée de deux croissettes, MACUTA|I, accosté de quatre croissettes, deux grandes et deux petites, et de deux points.

Cuivre. Poids : 36 gr. 20. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale.

La frappe de ces monnaies prit fin avec le règne de Louis I (1861-1889). Néanmoins, comme nous l'avons déjà dit, les indigènes de notre colonie ont conservé ce nom aux monnaies divisionnaires de cuivre et de nickel, tant de l'Etat indépendant que du régime actuel.

SYSTÈME MONÉTAIRE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT.

Par un décret du 27 juillet 1887, le souverain de l'Etat indépendant du Congo adopta, pour son Etat africain, le système monétaire international, basé sur le franc comme unité de compte, et conforme à celui de l'Union dite latine. Il comprenait : une monnaie de *paiement en or* de « 20 francs », des monnaies *divisionnaires en argent* de « 5 francs », de « 2 francs », de « 1 franc » et de « 50 centimes », et des monnaies *d'appoint* en cuivre de « 10 centimes », de « 5 centimes », de « 2 centimes » et de « 1 centime ».

Or. — La pièce d'or, qui n'a pas été émise, devait être fabriquée au titre de 900 millièmes, avec une tolérance de 1 millième tant en dehors qu'en dedans.

Son poids fut fixé à 6gr45161, avec une tolérance de 2 millièmes, tant en dedans qu'en dehors, et son diamètre à 21 millimètres.

La pièce de 20 francs devait être frappée à l'effigie de Léopold II, la tête regardant à droite.

Elle portera, dit le décret, à l'avers les mots: LEOPOLD II R. D. BELG. SOUV. DE L'ETAT INDEP. DU CONGO, et, au revers, l'écu aux armes de l'Etat Indépendant, avec la couronne royale, les deux lions supports et la devise: TRAVAIL ET PROGRES; en haut, l'indication de la valeur « 20 francs », et au bas le millésime.

La devise sera reproduite en relief sur la tranche de la pièce.

Le *franc*, la monnaie de compte, divisé en *cent centimes*, représentait la 3100^e partie d'un kilogramme d'or à neuf dixièmes de fin.

Argent. — Les pièces d'argent furent frappées dans les conditions de titre, de poids, de tolérance et de diamètre déterminées comme suit :

Valeur	Titre	Tolérance	Poids	Tolérance	Diamètre
5 francs	900/1000 ^e	2/1000 ^e	25 grammes	3/1000 ^e	37 millimètres
2 "	835/1000 ^e	3/1000 ^e	10 "	5/1000 ^e	27 "
1 "	835/1000 ^e	3/1000 ^e	5 "	5/1000 ^e	23 "
50 centimes	835/1000 ^e	3/1000 ^e	2,5 "	7/1000 ^e	18 "



La pièce de 5 francs porte d'un côté la tête du Roi-Souverain et de l'autre, l'écusson national de l'empire marocain. Le poids de la pièce est de 12,5 grammes et son diamètre est de 25 millimètres. Les pièces de 1 franc ont une valeur nominale de 1 franc et leur diamètre est de 20 millimètres. Les pièces de 50 centimes ont une valeur nominale de 50 centimes et leur diamètre est de 15 millimètres.

Cette monnaie est en circulation au Maroc depuis le 1er janvier 1920. Elle a remplacé les pièces de 5 francs et de 1 franc qui étaient en circulation depuis le 1er janvier 1912.

Les pièces de 5 francs ont été émises en 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925.

Les pièces de 1 franc ont été émises en 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925. Les pièces de 50 centimes ont été émises en 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925.

